

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE NOBILITO

---

## PREAMBULE

Les présentes conditions générales sont conclues entre Nobilito, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 500 547 260, dont le siège social est situé 96 boulevard de la Prairie au Duc, et son client.

## Article 1 – Objet

---

Les présentes conditions générales de vente informent tout client sur les conditions et modalités dans lesquelles Nobilito procède à la vente et à la livraison d'une prestation.

Les conditions générales de vente définissent les droits et les obligations respectives de Nobilito et du client dans le cadre de la fourniture par Nobilito de prestations de services ayant pour objet, sans que cette liste ne soit exhaustive, l'audit, le conseil, la formation, la livraison d'outils de communication et d'outils digitaux, la conception et le pilotage de campagnes de communication et de webmarketing.

Le fait pour tout client de commander une prestation proposée par Nobilito emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente, dont le client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa commande.

Le client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente.

La fourniture de services fait l'objet de conditions particulières qui complètent les présentes conditions générales de vente. En cas de contradiction, les conditions particulières prévalent sur les conditions générales de vente.

## Article 2 – Tarifs et modalités de paiement

---

Tous les prix indiqués sont en euros hors taxes.

La signature du bon de commande engage le client. En contrepartie des prestations réalisées par Nobilito, le client versera les sommes prévues au contrat de la manière suivante : 40 % à la signature du bon de commande, le solde au fur et à mesure de la réalisation des principales étapes de la prestation.

Le client peut opter pour l'un des moyens de paiement suivants : chèque, virement ou prélèvement automatique.

## Article 3 - délai de paiement

---

Le paiement intervient dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture.

## **Article 4 – frais de déplacement**

---

Les frais de déplacement, de restauration et de séjour de Nobilito seront pris en charge directement par le client ou refacturés par Nobilito au client à l'euro l'euro.

## **Article 5 – durée du contrat**

---

Le contrat entre en vigueur à la date de la signature de la dernière des deux parties. La durée du contrat est fixée dans les conditions particulières de vente.

## **Article 6 – résiliation du contrat**

---

Tout manquement grave de l'une ou de l'autre partie à ses obligations peut entraîner la résiliation de plein droit du présent contrat, si bon semble au créancier de l'obligation inexécutée.

La résiliation de plein droit entrera en vigueur quinze jours après l'envoi par le créancier de l'obligation d'une mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Chacune des parties se réserve le droit de réclamer à l'autre réparation du préjudice subi dans les limites définies à l'article 10 « responsabilités ».

## **Article 7 - clause pénale**

---

En cas de non-paiement à l'échéance de la part du client et après une simple mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, le débiteur sera tenu à titre de clause pénale, en plus des intérêts moratoires dus à proportion de son retard de règlement, au paiement d'une somme égale au montant total des sommes impayées, quel que soit le montant du préjudice.

## **Article 8 – force majeure**

---

Dans un premier temps, l'avènement d'un cas de force majeure suspendra l'exécution du présent contrat. Celui-ci pourra être résilié automatiquement, sauf accord contraire des parties, dans l'hypothèse d'un cas de force majeure d'une durée supérieure à deux mois, tel que reconnu par la jurisprudence des cours et des tribunaux français.

## **Article 9 – responsabilités**

---

Nobilito est responsable de tous les dommages directs du fait de l'inexécution totale ou partielle de ses engagements au titre de l'ensemble contractuel. D'un commun accord, les parties conviennent que Nobilito est soumis à une obligation de moyens au titre des documents contractuels.

Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle de Nobilito à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la moitié de la somme totale effectivement payée par le client, pour les services ou tâches fournis par Nobilito.

Nobilito dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels pouvant atteindre les immeubles, installations, matériels, mobiliers du client.

## **Article 10 – cessibilité du contrat**

---

Le client s'interdit de céder tout ou partie des documents contractuels sans l'accord exprès de Nobilito.

## **Article 11 – sous-traitance**

---

Nobilito se réserve le droit de sous-traiter la réalisation tout ou partie de la prestation, ce que reconnaît et accepte le client.

## **Article 12 – propriété des résultats**

---

L'œuvre est constituée de l'ensemble des livrables informatiques, pédagogiques et artistiques réalisés par Nobilito pour le client.

Les droits de propriété intellectuelle portant sur les méthodologies et les techniques utilisées pour la prestation décrite ainsi que les droits portant sur les livrables appartiennent à Nobilito.

## **Article 13 – loi applicable**

---

Le présent contrat est soumis au droit français.

## **Article 14 – règlement des litiges**

---

A défaut d'accord amiable, tout litige relèvera de la compétence du tribunal de commerce du siège de Nobilito, y compris par voie de requête ou de référé, en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Mis à jour, à Nantes, le 05 juillet 2019